

## Suivis scientifiques



Eau sur les poissons

Ils sont menés sur la réserve et sur l'ensemble de l'île pour déterminer l'évolution dans le temps et l'état de conservation des habitats et des espèces. Ces suivis visent aussi à évaluer l'impact de la gestion conduite. Des études plus ponctuelles sur la flore, les poissons ou les petits invertébrés des vasières viennent compléter ainsi l'état des connaissances.

## Réglementation

Pour parvenir à conserver ces richesses, le décret de création distingue deux niveaux de réglementation :

- **La réserve naturelle, où sont interdits :**
  - L'accès (pédestre, motorisé, navigation),
  - La chasse et la pêche,
  - Le survol à moins de 300 m,
  - L'introduction d'animaux sauvages ou domestiques,
  - Le dérangement, la destruction des animaux et de leurs couvées.
- **La Zone de protection, où sont autorisées :**
  - La navigation non motorisée, du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.



Point d'observation sur la réserve naturelle

Vue intérieure de la Maison du Fier

## Accès et découverte

L'observation des oiseaux se fait dans d'excellentes conditions à partir des pistes cyclables et des chemins longeant la réserve naturelle. D'avril à la Toussaint, la Maison du Fier présente le patrimoine naturel et culturel des marais de l'île. Une liaison vidéo avec la réserve naturelle permet de dévoiler la vie des oiseaux. De nombreuses visites guidées sont régulièrement proposées.

## Fiche d'identité

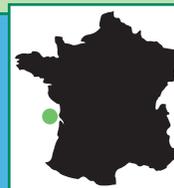
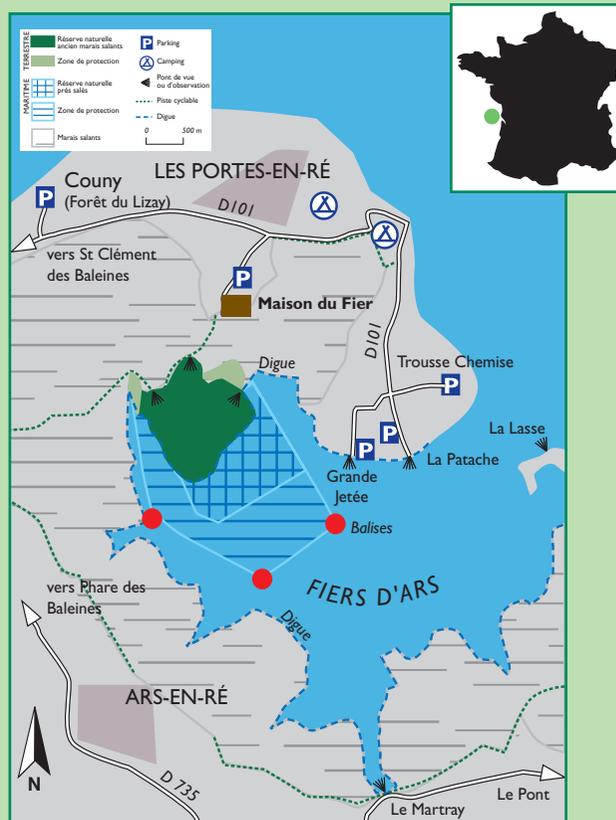
**Département :** Charente-Maritime.  
**Commune :** Les Portes-en-Ré.  
**Création :** Décret n° 80.136 du 31/01/1980  
**Superficie :** 121 ha. Zone de Protection : 115 ha.



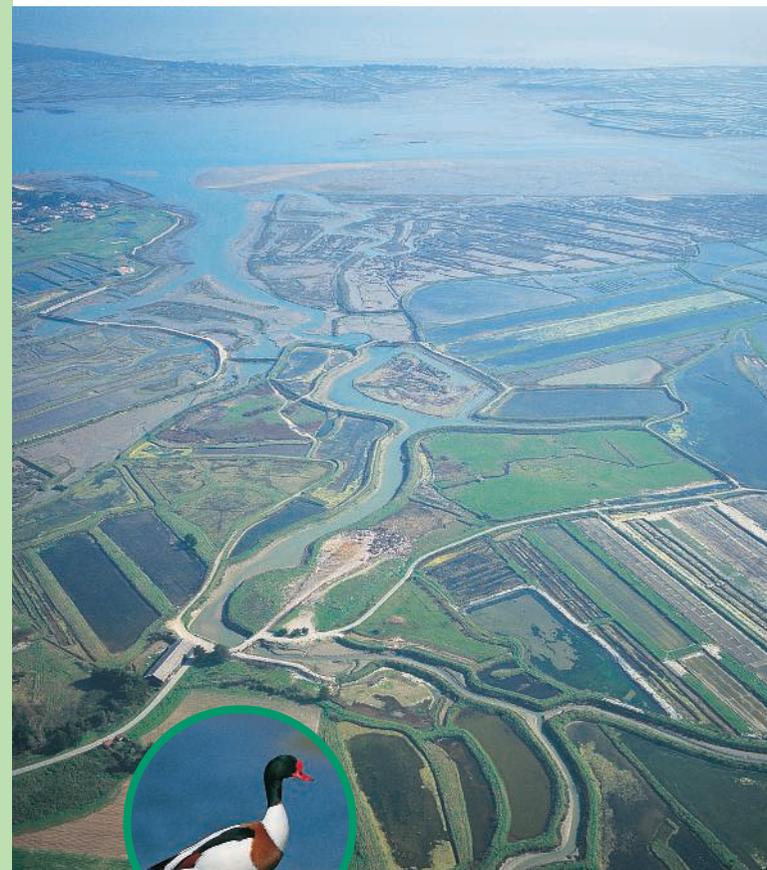
## Informations

**Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**  
**Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges**  
Route du vieux port  
17880 Les Portes-en-Ré  
Tél. : 05 46 29 72 92  
**E-mail :** lilleau.niges@espaces-naturels.fr  
**Pour les visites guidées, contacter la Maison du Fier au :**  
**05 46 29 50 74**  
**Site internet :** ile-de-re.lpo.fr  
**Facebook :** LPO île de Ré-Maison du Fier

## Situation



# Réserve Naturelle LILLEAU DES NIGES



LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

BP 90263  
17305 ROCHEFORT CEDEX  
TÉLÉPHONE : 05 46 82 12 34

ASSIP  
BP 7  
17880 LES PORTES EN RÉ



*Au cœur de la baie marine du Fier d'Ars et des marais salants du nord de l'île de Ré, la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges abrite les éléments les plus remarquables du patrimoine naturel des marais côtiers atlantiques.*

## Histoire

Jadis, l'île de Ré était formée de quatre îles distinctes qui se soudèrent entre le XI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Les premières poldérisations salicoles furent réalisées à partir du XV<sup>e</sup> siècle (entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup>

siècle pour le territoire de la réserve naturelle). Après avoir connu son apogée au XVIII<sup>e</sup> siècle, la saliculture régressa progressivement : dans la réserve naturelle, le dernier marais cessa d'être exploité en 1976.



*Extrait de la carte d'état major de 1845 des marais des Portes en Ré.*

## Faune



*Sterne pierregarin*

Véritable carrefour de migration, Ré a déjà permis l'observation de plus de 300 espèces d'oiseaux. Ainsi, des centaines de milliers d'entre eux transitent par la réserve naturelle pour se restaurer et se reposer. Espèces menacées, l'Avocette élégante, l'Échasse blanche et la Sterne pierregarin nichent sur des îlots. La Gorgebleue à miroir blanc fréquente les buissons des flancs de marais. Ces différentes espèces doivent faire face à la présence d'une importante population de Goélands argentés dont la réserve naturelle contrôle les effectifs. En hivernage, la réserve naturelle et le Fier d'Ars figurent parmi les dix premiers sites côtiers français

pour l'accueil des oiseaux d'eau. À marée haute la réserve naturelle accueille jusqu'à 80 % des oiseaux d'eau hivernant sur Ré.

*Gorgebleue à son poste de chant*



*Échasse blanche*

Ces marais salés constituent aussi des réservoirs biologiques pour les invertébrés aquatiques et les poissons, notamment l'anguille.

## Flore

La végétation, peu diversifiée, est surtout caractérisée par les espèces halophiles. À l'exclusion des levées de terre, l'ensemble des habitats naturels (groupements végétaux) constitués des prés salés maritimes et des parties aquatiques des marais, sont inscrits à l'annexe 1 de la directive européenne Habitat, du fait de leur rareté et des menaces.



*Suivi botanique*

## Gestion

Outre l'effet de mise en réserve perceptible dès les premières années (effectifs d'oiseaux multipliés par dix), la gestion hydraulique et de la végétation des levées de terre, permettent un contrôle fin des niveaux d'eau et des hauteurs d'herbe. En hiver, cette gestion favorise aussi bien l'accueil des petits échassiers de rivage en zone terrestre lors des marées de vives eaux que l'alimentation des oies bernaches sur les levées. La restauration d'îlots favorise au printemps la nidification d'espèces vulnérables comme l'Avocette élégante, l'Échasse blanche ou la Sterne pierregarin.



*Avocette élégante et ses poussins*

## Milieus naturels

Le nord de l'île de Ré est caractérisé par un maillage de marais salants pour certains à nouveau exploités. Donnant un nouveau visage à ces anciens marais dont l'exploitation avait cessé, le paysage de la réserve naturelle reflète la diversité des marais côtiers atlantiques avec :

- sur le domaine terrestre, d'anciens marais salants bordés d'une végétation halophile (adaptée au milieu salé) délimités par des « bosses » herbeuses ;
- sur la partie maritime, une succession de prés salés et de vasières recouverts à marée haute.



*Domaine terrestre : paysage de marais*



*Partie maritime : prés salés et vasière*



*Rassemblement de Bernaches cravantes et de Barges à queue noire.*